L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 FEVRIER 1880. 33me Année

DUFOUR & LEBERT, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 19 FEVRIER 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Mash & Hodgson, au No 96 rue S Chartres, meubles et effets.

Les affaires de Ville et la Législature.

Le règlement des affaires de la Nlle-Orléans donne lieu à de telles divergences d'opinion que nous croyons utile de résumer la situation en même temps que nos observations précédentes. Voici d'abord le texte des deux articles de la Constitution qui doivent servir de point de départ à la Législature.

Art. 253.—Les citoyens de la Nouvelle-Orléans ou de toute corporation politique qui pourra être créée dans ses limites auront le droit de nommer, conformément au mode d'élection que la Législature indiquera, les fonctionnaires publics qu'exigera l'administration et la police de la dite ville.

Art. 254.—La Législature, à la session qui suivra l'adoption de la présente Constitution, adoptera les lois nécessaires pour liquider la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans et appliquer l'actif au paiement des obligations de celle-ci. Elle aura le pouvoir d'annuler la charte de la dite ville, et, si cela est nécessaire, de donner à ses habitants une autre forme de gouvernement; sous cette nouvelle forme de gouvernement, aucun salaire ne devra excéder trois mille cinq cents piastres par an.

La Législature est déjà saisie de plusieurs bills ayant pour objet l'application des dispositions qui précèdent.

On sait que la Chambre avait nommé deux comités: un comité spécial chargé de présenter un projet de charte et un comité de la dette; le premier de ces comités a présenté le projet que nous avons analysé et a ainsi terminé sa mission, laissant à la Chambre le soin de prononcer sur le bill. Or le projet ne satisfait pas les membres même du comité puisqu'ils ont demandé que le bill leur fût référé de nouveau, ce qui n'a pu se faire, la mission du comité ayant pris fin. Le comité de la dette reste donc seul et il n'a encore rien proposé; nous ignorons même s'il a délibéré sur la grave question de la liquidation de la dette.

Nous n'avons nulle objection à ce que le même comité soit chargé de préparer une charte et de proposer un plan de liquidation de la dette, car les deux sujets ont une corrélation intime; et, s'il y a deux bills séparés sur ces deux objets, il est de toute nécessité que leurs dispositions concordent entre elles. Si, en effet, on confie la liquidation de la dette à un syndicat, la nouvelle charte devra tenir compte de cette disposition, puisque par là la nouvelle administration sera affranchie de tout soin à cet égard.

Il y aurait dans la création d'un syndicat de liquidation, un moyen pratique et légal de mettre la nouvelle administration municipale à l'abri des poursuites judiciaires des créanciers. Cette administration n'aurait d'autre obligation que de verser chaque année entre les mains du syndicat la fraction de la taxe que la législature aurait affectée à la liquidation des dettes, fraction que le gouverneur dans son message a suggéré de fixer à deux mills. Ainsi dégagée de l'inextricable chaos financier, dans lequel se sont débattues les dernières administrations démocratiques, l'administration future n'aurait plus qu'à régler, le plus sagement et le plus utilement possible, l'emploi des ressources qui lui resteraient.

On a proposé comme corrollaire de la création d'un syndicat, la division de la ville en trois nouvelles municipalités.

En principe, nous sommes partisans de cette mesure car nous avons combattu l'extension inconsidérée des limites de la ville, mais nous pensons que dans les conditions présentes, il convient d'en ajourner la réalisation jusqu'à ce que le chaos des dettes ait été débrouillé et jusqu'à ce que des arrangements avec les créanciers aient réduit et converti toutes les dettes en une dette unique à faible intérêt. Cela est indispensable pour permettre de répartir équitablement le fardeau de cette dette entre les diverses municipalités qui seraient formées avec la ville actuelle.

Autrement, on s'exposerait, en cas de litigation, à voir les créanciers poursuivre les diverses municipalités, ce qui multiplierait inutilement les frais, ou bien à ne poursuivre que la municipalité principale qui serait ainsi en danger de supporter tout le poids des litiges. Cette considération nous paraît toute puissante. Il faut que la Nouvelle-Orléans reste telle qu'elle est actuellement jusqu'au règlement final des dettes; elle sera plus forte pour se défendre. Puis, cela donnera le temps d'étudier mûrement le plan d'une nouvelle division.

Le comité de la dette n'a n'a pas de temps à perdre pour remplir sa double mission. Son premier soin doit être de faire le bilan de la situation en s'éclairant de tous les renseignements possibles, car l'état dressé par l'administrateur des comptes publics et qui fixe la dette totale à $17,594,480 est loin d'être complet. Il ne comprend pas des bons de chemins de fer s'élevant à plus de $500,000, qu'on prétend éteints par la prescription, mais qui peuvent parfaitement être déclarés valides par les Cours des Etats-Unis, qui ne reconnaissent pas la prescription; il ne comprend pas les frais et intérêts des créances réglées par jugements, et, enfin, il ne comprend pas les intérêts accumulés depuis plusieurs années des quatre ou cinq millions de Bons non convertis en Bons à primes. Ajoutons, ainsi, que le tableau passe sous silence les obligations directes et éventuelles que peuvent contracter pour la ville les réclamations de Mme Gaines, car on sait que la ville est garante d'une grande partie des propriétaires évincés par cette terrible plaideuse. Selon nous, la dette totale de la ville ne peut pas s'élever à moins de 19 à 20 millions de dollars.

Pour la distinction à établir entre les créances catégories de dettes, nous en reviendrons à ce que nous avons dit dans nos numéros du 4 et du 7 février. Comme conséquences des arrêts de cours déjà rendus, la première mesure à recommander est le rappel pur et simple de la loi des Bons à primes, que les Cours des Etats-Unis ont—avec raison—cataloguée de mécanique comme obligatoire pour les porteurs de Bons, et ce rappel doit être accompagné d'une clause prohibant toute allocation pour le service des Bons à primes, qui se trouveront par là placés sur le même pied que les autres dettes, n'ayant d'autre valeur que celle de leur origine plus ou moins contestable.

La loi des Bons à primes n'a pas donné une masse meilleure ni différente aux obligations de la ville qui ont été converties; elle n'a fait que changer le titre, mais sans effaceur l'ancien, dont une inscription sur les registres a été conservée la cause primitive. Strictement, on pourrait contester la légalité des nouveaux titres, mais on demandera pas qu'on aille jusque-là, mais nous supposons qu'avec le rappel de la loi de 1876 et la suppression de toute allocation pour le service des Bons à primes, rien ne sera plus facile que d'amener les porteurs à un arrangement par lequel ces Bons pourraient être rachetés à 25 ou 30 cents à la piastre, puisque depuis 18 mois les cours de ces titres n'ont jamais dépassé 30.

Quel que soit le plan adopté pour la liquidation des dettes, nous considérons comme une nécessité absolue pour la Nouvelle-Orléans la réduction de 25 à 10 totale à un maximum en rapport avec la valeur déprédée des propriétés et les ressources limitées du budget sous une taxe de 10 mills qui est le taux maximum autorisé par la Constitution. Les partisans du paiement intégral des dettes et du maintien du *statu quo* prétendent que la situation financière de notre ville n'est pas plus mauvaise que celle de la plupart des autres grandes villes de l'Union. Tout pâle pour ces villes, si cela est vrai, mais cela n'a rien de consolant. Ce qu'on oublie de dire, c'est qu'il n'y a pas de ville, dont les rues, les quais, les monuments soient dans un aussi triste état, et qu'il y a obligation pour les citoyens de consacrer volontairement un fonds de cent mille piastres pour nettoyer les rues, faire couler de l'eau dans les ruisseaux et améliorer le drainage.

Nous avons déjà démontré qu'en maintenant les choses dans le *statu quo* qui consiste à tout accepter aux Bons à prime, on laissait la ville exposée aux réclamations de créanciers représentant dix millions de titres divers et qui obtiendront des mandamus pour la levée de taxes extraordinaires. Les sommes immédiatement exigibles sur les dix millions peuvent se monter à quatre millions et, pour payer cette somme, il faudrait une taxe de plus de quatre pour cent en sus de la taxe ordinaire.

La Constitution prescrit que le total des taxes municipales soit limité à UN pour cent par an, le devoir de la Législature est de faire en sorte que cette prescription soit et demeure une réalité et que ni l'administration municipale ni des tribunaux ne puissent violer ou méconnaître cette restriction salutaire.

Nous espérons que le comité de la dette donnera satisfaction, sous ce rapport, à une communauté qui a été si durement éprouvée depuis vingt ans.

Nous avons reçu de Mme Cécile Hamilton, bibliothécaire de l'Etat, son rapport annuel à la législature. Nous la remercions de son envoi.

Conférence de M. Régamey.—M. Régamey a fait hier au soir à l'Opéra une seconde conférence illustrée plus intéressante et plus amusante encore que la première. Outre les sujets japonais et américains, il a représenté les types des modes européennes de 1800 et de 1880, et exécuté divers tours de force dans l'art du dessin qui ont égayé la séance.

Comme le mauvais temps a empêché beaucoup de personnes à assister à la conférence d'hier soir, M. Régamey a promis de donner, samedi matin à l'Opéra, une matinée, à prix populaires, 50 cents et 25 cents pour les enfants.

GRAND OPERA HOUSE.—Le gentil opéra de Donizetti, La Fille du Régiment aurait certainement attiré plus de monde au théâtre hier soir, si le temps eut été plus propice. Malgré ce fâcheux contretemps la salle était encore très bien garnie, et les braves qui se sont aventurés n'ont pas eu lieu de se plaindre, car l'opéra a été très bien chanté. Mlle Abbott était en veix et a fait une piquante ingénue.

Il serait à désirer que la direction donnât une fois de plus Martha, car c'est l'opéra dans lequel la troupe de Mlle Abbott a fait le plus de plaisir. N'y aurait-il pas moyen d'arranger les choses de manière que nous puissions encore entendre Mlles Abbott et Seguin dans le ravissant opéra de Flotow.

Ce soir "La Bohémienne," et demain vendredi pour le bénéfice de Mlle Abbott "Paul et Virginie."

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Grande foule encore hier aux deux représentations de "Conrad le Corsaire." Le même spectacle finira la semaine le plus brillamment du monde. Ceux qui n'ont pas encore vu la troupe d'Evangeline doivent se hâter d'aller à l'Académie, car l'engagement de cette troupe aspirant samedi soir, ils n'ont pas de temps à perdre. Conrad le Corsaire est, comme nous l'avons dit, une pièce à effet et éclatante de mise en scène, de décorations et de costumes. C'est donc une chose à voir et que nous recommandons à ceux qui aiment avant tout des spectacles pour les yeux.

Dimanche prochain paraîtront pour la première fois au Walkersby-Goodwin Frolicques qui ont eu tant de succès au théâtre de Haverly à New York. Ils joueront dans "Hobbies," leur nouvelle fantaisie musicale fantastique. On dit que cette combinaison est encore plus divertissante que tout ce qui a été annoncé sur l'affiche de l'Académie de Musique jusqu'à présent.

Le monde merveilleux.—Il est peu de spectacles plus attrayants que celui auquel on peut assister au No 110 rue du Canal. Au moyen de miroir combiné et de l'application de la lumière électrique, la salle se peuple de fantômes et d'esprit d'un aspect saisissant. C'est extrêmement curieux à voir. On peut s'en passer la fantaisie moyennant le bagatelle de 15 cts; les enfants ne paient que 10 cts. Voir l'annonce.

Parmi les plus remarquables productions de ces jours et de ce siècle, nous citons le "Hall's Hair Renewer." Son succès est sans précédent. Il est recherché par le riche et par le pauvre, par le grand et le petit, le jeune et le vieux. Les habitants des pays étrangers, les peuples de l'Australie et de l'Europe, et tout de l'Amérique du Sud, trouvent le moyen de l'avoir à quelque prix que ce soit. C'est parce qu'il opère quelque chose de magique. Il rend aux cheveux la beauté et la couleur de leur jeunesse, et sauve la vieillesse de ce qui l'accompagne ordinairement et qui lui fait une apparence peu flatteuse. Si vous devenez chauve, essayez-le. Essayez-le encore si vous devenez gris et si vous avez quelque mal au cuir chevelu. Essayez-le si vous voulez que votre tête ait un bon air. Il ne vous désappointera pas.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, cabinets à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtre, side board. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rue Sud-Rempart 122.

Les jolies Françaises en usage à 50 sous sont arrivées à l'Etoile Rouge.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vous-mêmes. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Une dame souffrait depuis longtemps d'une douloureuse affection bronchiale, les remèdes et les soins restaient impuissants devant la ténacité du mal. Le malade a traité au "Sirop aux Navets Indiens" que prépare la pharmacie Léplanc, et elle est maintenant tout à fait bien.

Chapeaux, Mailles, Chaussures à l'Etoile Rouge.

—De *Zodig*:

Au Palais de Justice, première chambre:

UN AVOCAT.—Oui, messieurs, je soutiens qu'il est impossible de trouver un homme plus malveillant, plus menteur, plus barrat que notre adversaire.

LE MAGISTRAT.—Pardon, maître X..., vous vous oubliez!...

M. JÉRÔME BAYON.

Nous avons à enregistrer la mort du doyen des journalistes de la Nouvelle-Orléans, M. Jérôme Bayon, qui s'est éteint hier, à l'âge de 72 ans, après une lente maladie de plusieurs années. Voici les principaux traits de sa carrière de journaliste qui a été, comme on le verra, très active et bien remplie.

Il fut d'abord rédacteur de l'*Abeille*, qui avait été fondée en 1827 par M. François Delsup, et après avoir été l'associé de celui-ci, il devint seul propriétaire de ce journal le 4 mai 1831. L'*Abeille*, qui était un journal indépendant, devint démocrate le 17 juillet 1832 et adhéra à la candidature d'Andrew Jackson.

En 1836 et 1838, l'*Abeille*, journal officiel de l'Etat et de la ville, vit sa propriété s'accroître et en 1837, M. Bayon en agrandit le format. Le 7 janvier 1839, il vendit ce journal à MM. Alexander Bullitt, Bullen et J. Magne.

M. Bayon rédigea aussi l'*Ami du Peuple*. En 1839, il fonda *le Louisianais*, grand journal, qui n'eut qu'une année d'existence, pour cédé M. Bayon le propriété et devenant propriétaire du *Courrier de la Louisiane* après la mort de M. Saint-Romme.

M. Bayon resta à la tête du *Courrier* environ dix ans et le céda vers 1850 à MM. Nicomède et Théard. C'est le dernier journal qui lui ait appartenu, et à partir de ce moment il a cessé de s'occuper de journalisme. Il a, depuis, occupé divers emplois, notamment celui de gardien du port sous l'administration du maire Conway, en 1869.

Depuis 1827 jusqu'en 1856, M. Bayon s'était mêlé à toutes les luttes politiques; il faisait du journalisme militant. C'était un excellent administrateur et il participait aussi à la rédaction. Il avait fait de l'*Abeille* le journal le plus important de la Nlle-Orléans et peut-être de tout le Sud, lorsqu'il la vendit en 1839.

Comme homme privé, M. Bayon se faisait remarquer par ses qualités affectueuses; c'était un père de famille très dévoué aux siens. Il avait joué un rôle à une époque dont les souvenirs paraissent aujourd'hui bien lointains après les événements des vingt dernières années.

M. Jérôme Bayon était le père du docteur Henri Bayon, et le grand-père du jeune compositeur D'Aquin dont nous avons eu récemment encore occasion de parler.

Immense assortiment de malles en tous genres à l'Etoile Rouge.

Guerre ou désarmement.—Ce que l'exposé des motifs du projet de loi allemand ne nous dit pas et ne peut nous dire, ce sont les motifs secrets, le but de cette nouvelle charge imposée à un pays déjà accablé et ruiné par les impôts. Le *Pall Mall Gazette*, de Londres, soulève un coin de ce voile dans un fort long article dont voici la conclusion:

Il est certain que l'Allemagne peut, si cela lui plaît, permettre que le *statu quo* tranquille dont nous jouissons continue, en risquant l'avenir pour un présent agréable. Mais lorsqu'on songe aux avantages que trois ou quatre années de tranquillité procureraient à la France d'un côté, et à la Russie de l'autre, quand on songe que ces trois ou quatre ans ne diminueraient en rien la faiblesse et le ressentiment de ces deux pays à l'égard de l'Allemagne, on ne saurait rien prédire de leur force aux motifs qui pousseraient ces deux pays à une alliance inévitable; quand on réfléchit que ces trois ou quatre ans ne serviraient pas pour l'Allemagne une période de bien-être, mais, au contraire, un intervalle d'efforts continus, et que, de plus, les volontés fermes et les cerveaux rusés qui ont créé et maintenu l'empire germanique, seront affaiblis par l'âge ou seront disparus par la mort, quand on pense à tout cela, on comprend que ce que l'Allemagne *devrait* faire, il lui est absolument impossible de le faire, surtout sous la direction d'un homme comme M. de Bismarck.

Voici la cause des nouveaux armements de l'Allemagne. Les circonstances étant données, l'avenir de l'Allemagne ne saurait être abandonné ni à l'évolution naturelle des événements, ni aux protestations de bonne amitié, ni même aux garanties les plus solennelles inscrites sur parchemin.

Il faut que l'Allemagne, sans trêve ni merci, se prépare à combattre et que l'un ou l'autre des deux puissants alliés en perspective, soit écrasé ou rendu inoffensif de toute autre manière. Or, peut conclure avec certitude, pour ainsi dire, que des mesures vont être prises à ce sujet. Quelles seront-elles? Nous n'avons pas la prétention de les deviner. Plus d'une voie, plus d'une combinaison pour cela se présentent comme plausibles ou comme possibles. Il est même admissible qu'une tentative soit faite pour se concilier la France et la détacher de la Russie par quelque grande et large concession, pendant qu'on traiterait la Russie d'une façon différente; et certes, il faudrait aujourd'hui bien peu de chose pour ruiner celle-ci. Mais il serait inutile d'entrer dans des suppositions de ce genre. Les simples faits suffisent pour fixer tout esprit clairvoyant, et ces faits sont qu'il n'y a pour l'Europe d'autre alternative que la guerre ou un désarmement général, que le choix entre les deux ne saurait être ajourné et que les projets de désarmement général sont extrêmement difficiles à mettre en pratique.

Département spécial de chaussures pour hommes, à l'Etoile Rouge.

La catastrophe de Saint-Christophe.—On annonce de Saint-Thomas (Antilles) le 10 janvier qu'un épouvantable désastre a frappé l'île anglaise de Saint-Christophe, connue sous le nom de *Mère des Antilles*, et qui a environ 8 lieues de long sur 2 de large. 200 personnes ont perdu la vie dans cette catastrophe, et les dommages causés par l'inondation d'une partie de l'île s'élèvent à plus de 5 millions de francs.

Les inondations, disent les journaux anglais, commencèrent le dimanche 4 janvier. La température était extraordinairement élevée pour cette époque de l'année. Le vent soufflait du nord depuis le matin. Vers midi, il sauta au nord-est, et la température tomba subitement.

Les ruisseaux qui coulent de la montagne devinrent rapidement des torrents. Convergeant vers un ravin au pied du mont Misère, ils en débordèrent bientôt les bords et s'élancèrent sur les terres environnantes avec une force invincible. Les habitants comprirent alors le danger qu'ils couraient et ils s'enfuirent vers la côte. La confusion était terrible. Blancs et noirs, indigènes et Anglais, chacun essayait de se mettre le plus promptement possible à l'abri.

Cependant le torrent roulait dans la ville de Basse-Terre, parmi les maisons nouvellement construites et les édifices publics, emportant sur la route les charpentes, les toitures et les arbres. Les troncs, glissant de la montagne, ajoutaient encore aux terreurs de la scène. Des champs entiers de cannes à pâtre étaient enlevés du sol et entraînés; les champs étaient profondément ravinés, les fabriques de sucre étaient ravagées, et les eaux, s'élançant avec un bruit terrible vers la mer, emportaient les êtres humains et les bestiaux qu'elle rencontraient sur leur route.

La scène était effrayante. La population entière de l'île n'excède pas 25,000 personnes, sur lesquelles 200 ont péri. Le reste est sans abri.

Les habitants anéantis par la terreur se sont agenouillés côte à côte dans la mêlée les plus sordides. Les autorités ont pris des mesures immédiates pour venir à leur secours. Mais le fléau est trop grande. D'immenses quantités de provisions et tout le sucre prêt à embarquer ont été emportés. On a fait de tout les dépêches appel à la charité publique.

Depuis 1722, Saint-Christophe n'avait pas vu semblable calamité; à cette époque, une terrible tempête ravagea l'île. Le 3 juillet 1867, Basse-Terre avait été détruite par le feu; toute la partie marchande de la ville, ainsi que la majorité des églises et des boutiques, avaient été réduites en cendres, et on avait eu plus morts à regretter.

Bottes en chevreau français en quantité à l'Etoile Rouge.

Nouvelles Télégraphiques.

Le discours de M. de Freycinet et l'opinion de la Presse.

Paris, 14 février.—Les réactionnaires avait été désappointés par le discours hésitant et conciliant que M. de Freycinet, président du conseil, a prononcé dans le débat sur la question de l'amnistie. Ils comptaient que la discussion et la division seraient fomentées dans les rangs de la majorité par une déclaration énergique du ministère en faveur plus d'espoir aux proscrits, mais leurs calculs ont été déjoués par le savante tactique de M. de Freycinet. Pour cacher leur mortification, les réactionnaires prétendent que le président du conseil a fait alliance avec l'extrême gauche, qui lui donnerait son appui en échange de l'amnistie. Le *Pays* même prétend savoir les détails de la transaction. Il n'est pas besoin de dire que cette assertion est démentie de formidable.

La *Justice*, organe de M. Clémenceau, dit ce matin qu'elle ne se laissera pas séduire par l'éloquence du sphinx et le langue d'argent de M. de Freycinet.

Le *Mot d'Ordre* consacre la protestée effort jeudi dernier par la chambre comme des plus pitoyables. Deux hommes éminents, dit-il, Louis Blanc et Madier de Montjau, se sont mouvés avec deux pygmées, Casimir Périer et de Freycinet, et ces nains sont sortis victorieux de la lutte après avoir fustigé leurs adversaires de la façon la plus délicate.

Paris, 15 février.—Albert Grévy est candidat, à la place de sénateur inamovible en remplacement de Oudinot.

Nouvelles diverses.

Le conseil municipal de Paris a rejeté la demande de M. Hyacinthe Loyson pour l'usage de l'Eglise de l'Ascension.

L'archevêque de Paris, dans une lettre pastorale ordonne que des collectes soient faites dans chaque paroisse, en faveur des victimes de la famine en Irlande, et il rappelle la libéralité dont les Irlandais ont fait preuve envers la France pendant la guerre de 1870.

Une dépêche de Berlin dit que la Russie a fait sonder des maisons de banque de Berlin et de Paris au sujet de forte emprunts qu'elle voudrait émettre.

Nouvelles littéraires.

Le poète Jean Aicard a lu hier soir chez Mme Adam un poème inédit intitulé: *Miette et Nora*. C'est une histoire d'amour qui se passe au moyen-âge en Provence.

Le Cercle de la Presse a donné hier soir une fête littéraire. La scène était brillante et animée. Plus de douze cents convives, dont le plupart étaient de jolies actrices et des journalistes bien connus, ont pris part au souper.

Deux anniversaires.

Les funérailles du sénateur Crémieux ont été des plus imposantes. Il y avait des représentants de la race israélite de toutes les parties du monde.

E. Goulard, le dernier survivant du naufrage de la *Méduse*, a été enterré hier à Rochefort.

La fièvre typhoïde sévit à Paris depuis quelques jours et des mesures actives sont prises pour empêcher la propagation du fléau.

L'accident de chemin de fer.

Deux employés du chemin de fer de l'Ouest ont été condamnés à l'amende et à l'emprisonnement pour négligence de leur devoir, négligence dont le résultat a été le terrible accident de chemin de fer survenu le mois dernier à Clichy-Le-Vallois. La compagnie sera même responsable du désastre devant les tribunaux civils.

Patti et Nicolini.

Mme Adelina Patti et M. Nicolini recevront 200,000 francs pendant leur engagement à la Gaîté, qui ne comprend que vingt soirées. Ce sont là de belles conditions pour un artiste. Mais les places se vendent jusqu'à 100 et 150 fr. chacune. Mlle Marie Heilbron a payé 6,000 fr. une loge pour quatre représentations à la Gaîté. Mme Patti et Nicolini ont quitté l'hôtel Bedford et ont pris un appartement dans une maison privée de la rue Montaleivet, où ils resteront jusqu'au 8 mai. Nicolini paraîtra pour la première fois dans le rôle de Manrico du *Trovatore*; la diva remplira le rôle de Leonora et Trebelli celui d'Azucena.

—Il paraît que Mme la princesse de Bismarck va faire concurrence des 2 médecine spécialistes. Les journaux allemands publient la circulaire suivante que le président d'une société dynégétique a adressée aux membres de cette société. Nous la transcrivons à titre de curiosité, d'après la *Berliner Börsen Zeitung*.

M....., 12 janvier 1880.

Son Altesse la princesse de Bismarck désire recevoir, avant le 15 de ce mois, autant de pies que possible, destinées à être réduites en cendres pour obtenir une poudre contre l'épilepsie. Je vous prie donc de faire tuer dans votre District le plus de pies possible et de les expédier avant le 15 courant, non affranchies, au garde forestier en Chef à Friedrichs en bien à mon adresse.

Agrées, etc. J. L. L.

—Emprunté à l'album de Mme de P.....

"Il est rare qu'il y ait, dans un petit garçon, la promesse d'un homme, la petite fille est presque toujours la promesse d'une femme."

—Cueilli dans l'album de Mme de P..

"Il en est de l'esprit, comme du plaisir dont Voltaire disait:

"Toujours du plaisir, ce n'est plus du plaisir!...."

50! 50! 50! cents: pour ce prix on achète une paire de bottines en prunelle à l'Etoile Rouge.

11—Secours à temps.—Les moments pour être efficaces doivent venir à temps! Quand les ruines deviennent trop nombreuses, comme cela arrive souvent, il est trop de leur prêter aucun profit à la vie. Mais quand les premières ont indiqué leur cause, elles qu'il faut consulter leurs très bienfaisantes *Semelles*. L'étonnante rapidité avec laquelle elles opèrent, les rendent précieuses pour les pauvres et avec un grand bénéfice pour la santé générale, en employant les "Effervescentes Semelles Hygiéniques" comme moyen de prévention, elles prolongent aussi plutôt calculée pour faire du tort que du bien aux rares et à le vendre, mais les pieters recommandent l'emploi en l'activité indéfinie et pas dévantage. Il faut se rappeler que les mêmes de vente et de vente; quand ils pour se guérir dans leur développement, il convient plus sûrement les effets des effervescentes et en terminant finalement. Pour se garder de leurs conséquences désastreuses, il faut consulter leurs progrès par les moyens suggérés et employer les "Effervescentes Hygiéniques."

L'UNION FRANÇAISE.

LE Conseil de Direction rappelle aux Français nouveaux arrivés en nombre, que le COURS D'ANGLAIS gratuit, sera ouvert de nouveau, le mardi 24 février. Les nouveaux élèves pour qui désirent suivre ce cours du soir, sont priés de faire inscrire au bureau de l'Union 9 rue St-Louis.

Par ordre de la Direction.

F. TUJAGUE, Président.

H. BILLARD, Secrétaire. 1287r—6f.

AVIS.

JE préviens mes nombreux clientèle et le public qu'il en résulte que I. C. Wills n'a pas encore pour mal dans les affaires de vidange que j'ai obtenu du gouvernement. Les propriétaires qui m'ont confié le soin de vidanger leurs fosses, m'ont directement en indiens. Ex-M. Wills de la Chambre. 1 Rue Chartres. Je M. Wills et M. Wills, qui m'ont trouvé en indiens,